

**Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°3022-20 du 21 rabii II 1442 (7 décembre 2020) portant approbation du guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur de la charcuterie.**

(BO n° 6954 du 21/01/2021, page 131)

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS,**

Vu le décret n°2-10-473 du 7 choual 1432 (6 septembre 2011) pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, notamment son article 43,

**Arrête:**

**ARTICLE PREMIER.** - En application des dispositions de l'article 43 du décret susvisé n°2-10-473, le guide de bonnes pratiques sanitaires relatif au secteur de la charcuterie élaboré par l'Association Nationale de Transformation des Viandes Halal (ANTVH) est approuvé tel qu'il est annexé à l'original au présent arrêté.

**ART. 2.** - Les organisations professionnelles concernées doivent assurer une large diffusion du guide auprès de leurs adhérents.

**ART. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.

**Rabat, le 21 rabii II 1442 (7 décembre 2020)  
Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, Aziz AKHANNOUCH**